



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 10
En exercice : 17
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **Judi 05 octobre**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal **29 septembre 2023**

Présents : 10

Votants : 14

~~BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine,
RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT
Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir :

Mme WATRIN Béatrice à Mme TURPIN Sylvie, Mr ETIENNE Jean à Mr BARRAUD Vincent, Mr BOITIER
Jean-Louis à Mr MOTARD Daniel, Mme GAGNADRE à Mme Josselyne AUTIN Martine,
Mr FOUCHER Nicolas à Mr BARRAUD Vincent : non recevable

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 068-2023-10-009 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°3

Le maire indique au conseil municipal que :

- Opération 3020 - école élémentaire : le montant total des travaux de l'école élémentaire dépasse le budget prévisionnel ; ce dépassement est notamment lié aux travaux d'électricité imprévus générés lors de la dépose du plafond, aussi il convient d'ajuster les crédits budgétaires de l'opération 3020 et de les compléter à hauteur de **1.500 €**
- Opération 4010 - église : une enveloppe budgétaire était prévue pour des travaux de restauration de l'église (maçonnerie clocher, électricité), à la visite préalable du bâtiment il est également constaté des désordres à l'intérieur du chœur et au niveau de la chapelle. Bien que le montant des travaux supplémentaires à prévoir soit de l'ordre de 8.000 €, considérant qu'il s'agit de travaux sur du bâti ancien en pierre Il convient de budgéter une enveloppe tenant compte des aléas soit une somme globale de **10.000€**,
- Opération 9010 – éclairage public :
 - o le programme de recomposition urbaine, et notamment la démolition des bâtiments, nécessitent la dépose du matériel d'éclairage public durant les travaux avant remise en place à la fin des travaux, aussi il convient de prévoir les crédits supplémentaires liés dans un premier temps à la dépose soit **1.200€**.
 - o La modernisation de l'éclairage public, le remplacement de luminaires vétustes nécessitent un ajustement des crédits budgétaires pour prendre en charge ces travaux objets.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

- Le budget du CCAS de la commune ne prévoit pas d'enveloppe pour pourvoir aux frais d'obsèques des indigents de la commune, aussi il est nécessaire d'attribuer une subvention supplémentaire au CCAS pour un montant de **2600 €**
- A la demande des services du trésor et afin de régulariser les anomalies comptables engendrées par la présence d'études anciennes au compte 2031, 272 et 2088, il convient de procéder à des écritures d'ordres et d'en prévoir les crédits budgétaires.

L'ensemble de ces éléments étant retracé dans les décisions modificatives suivantes

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (041) : Frais études, élab. Modif. Et ré	25 527,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	16 600,00
21318 (041) : Autres bâtiments publics	159 000,00	13258 (041) : Autres groupements	5 793,93
21318 (21) - 4010 : Autres bâtiments publi	10 000,00	2031 (041) : Frais d'études	200 956,00
21351 (21) - 3020 : Bâtiments publics	1 500,00	2088 (041) : Autres immobilisations incorp	3 169,00
2152 (041) : Installations de voirie	18 158,00	272 (041) : Titres immobilisés (droits de cr	1 041,00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	5 793,93		
21534 (21) - 9010 : Réseaux d'électrificat	1 200,00		
21534 (21) - 9010 : Réseaux d'électrificat	3 900,00		
2188 (041) : Autres immobilisations corpor	1 440,00		
266 (041) : Autres formes de participation	1 041,00		
	227 559,93		227 559,93

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
657362 (65) : CCAS	2 600,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières	2 600,00
	2 600,00		2 600,00
Total Dépenses	230 159,93	Total Recettes	230 159,93

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, ACCEPTE les modifications budgétaires tel que proposées



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr